

## Procès-verbal de synthèse :

La qualité des pièces du dossier d'enquête publique portant ouverture et organisation d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saugues est de qualité et est conforme à la réglementation.

### **Avis des P.P.A :**

**DDT :** Avis favorable en rappelant que cette extension ne peut pas aller au-delà de l'extension prévue compte tenu que ce secteur est encerclé par les zones inondables, mais aussi par des zones humides.

La DDT apporte une précision issue du bureau de prévention des risques à la DDT en rappelant que dans la pièce « annexe 1-a-Notice, à la page 10 le paragraphe 1.1.1 énumère les projets économiques de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier, la zone commerciale de Bellemont à Paulhaguet est citée, or, il s'avère qu'une partie de cette zone est en zone rouge et interdit tout bâtiment commercial ou artisanal.

**Chambre d'agriculture :** Avis favorable ne portant pas atteinte à l'activité agricole.

**CCI :** Avis favorable

**CDPENAF :** Avis favorable

**Communauté de communes des Rives du Haut-Allier :** Avis favorable :

**MRAE :** Considère qu'elle ne requiert pas la réalisation d'une enquête environnementale.

### **Remarque du commissaire enquêteur :**

Dans son avis, la DDT, relayant une précision du bureau de prévention des risques de la DDT, indique que la zone commerciale de Bellmont, appartenant à la communauté de communes des Rives du Haut-Allier, se trouve en partie en zone rouge.

Cette classification interdit tout projet de bâtiment commercial ou artisanal dans cette portion de la zone.

Il serait donc pertinent de modifier le document afin de prendre en compte cette contrainte.

Mr le Maire de Saugues

Mr Plantin Joël

Le 5 février 2026



Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mr Jacques Chandès', is written over the text.

Mr Jacques Chandès